

COMMENT ADAPTER DES
SURFACES DE PARKING
INUTILISÉES AUX NOUVEAUX
MODES DE VIE ET AUX
NOUVEAUX USAGES DES
CITADINS ?



Présentation

Nos Clients, délégateurs de service public dans la gestion des parkings de stationnements doivent réfléchir à de nouveaux modes d'usages pour leurs parkings souterrains. C'est dans ce cadre qu'ils nous confient la réhabilitation complète et la transformation de parkings sous-terrains en des boxes de stockage équipés en électricité, sécurité, ventilation et systèmes de lutte contre l'incendie.

Contexte

- Le COVID a généré une diminution drastique du nombre de véhicules dans les centres ville. Les politiques de ville conduisent les automobilistes à laisser leur véhicule à la maison et utiliser les transports en commun.
- L'augmentation de la livraison du dernier kilomètre engendre de sérieux problèmes de stockage de marchandises. Les citoyens doivent pour des raisons économiques se loger dans des habitats de plus en plus restreints et cherchent des lieux pour stocker leurs meubles.

Contraintes techniques

- S'adapter à l'existant : des parkings souterrains de plusieurs niveaux, en plein Paris.
- Capacité à transformer ces lieux en des emplacements de self-stockage individualisés, sécurisés en un temps restreint.
- Maintenir l'activité de parking pour les usagers parisiens pendant toute la durée des travaux.

Challenge Résolution

- Proposer aux délégataires une offre complète en électricité CFO-CFA et en désenfumage pour faciliter la synthèse et l'exécution.
- Adapter des installations techniques pour du self-stockage dans un ERP de stationnement « désenfumage ».
- Complexité technique, compte tenu de l'infrastructure de désenfumage liée aux parkings sous-terrain, des solutions techniques à déployer (électricité, désenfumage, sprinklage) et des faibles hauteurs de plafond.



→ Méthodologie

Plusieurs complexités à prendre en compte :

Réglementaire : Les parcs de stationnements sont des ERP de type PS. Les centres de self-stockage sont classés par le code du travail. Les dispositifs réglementaires sont à combiner, en prenant en compte le fait que les volumes de stockage nécessitent une surveillance et une protection incendie particulières.

Infrastructure : Les centres de self-stockage habituellement situés dans des espaces logistiques industriels doivent être repensés et adaptés aux parcs de stationnements souterrains dont la hauteur libre de passage n'excède pas 2 mètres.

→ Déploiement Résolution

- Éclairage LED à détection de présence dans les circulations et les box
- Balisage de sécurité par BAES selon le plan d'évacuation
- Vidéosurveillance pour les exploitants du parking et du self-stockage, supervisée à distance par leurs centres de télésurveillance
- Système centralisé de sécurité incendie type 1, catégorie A, pour les deux zones
- Détection incendie obligatoire selon la réglementation ERP type PS au-delà d'un certain nombre de places : surveillance nécessaire du self-stockage et des zones de stationnement
- Infrastructures électriques de sécurité pour alimenter moteurs de désenfumage et pompes de sprinklage
- Remplacement des moteurs de désenfumage adapté au cloisonnement des box
- Réseau de ventilation en gaine coupe-feu, depuis les moteurs jusqu'aux grilles de soufflage et d'extraction

La mission du responsable d'affaire :

- coordonne les installations électriques, désenfumage, vidéosurveillance, incendie) et pilote les réunions de chantier,
- redimensionne les réseaux et équipements de sécurité,
- refond la détection incendie et met en place les commandes (manuelles pompiers et automatiques), tout en garantissant la double fonction des moteurs (ventilation/désenfumage) et en sécurisant les approvisionnements.

En parallèle, le Chargé d'étude structure le dossier, mobilise les dessinateurs, établit le bilan de puissance, dimensionne les moteurs et liste les documents réglementaires du projet.



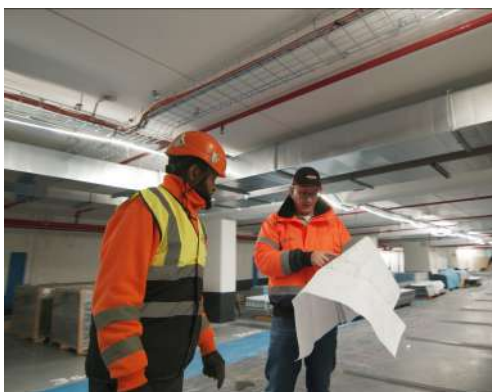
Suivi de chantier

Le Responsable d'affaire organise les réunions de chantier (équipes, sous-traitants, client, MOE), assure le suivi du planning, la coordination des corps d'état, la planification en lien avec l'exploitation du site et garantit la coactivité avec le parc en fonctionnement.

Le Responsable de chantier, en coordination avec le Chargé d'étude, réalise des autocontrôles réguliers : éclairage, sécurité incendie (détecteurs, alarmes, désenfumage), débits d'air et vues caméras pour le dossier administratif.



**VOIR NOS FICHES RÉFÉRENCES DES PARKINGS
BERCY ET HAUSSMAN.**



56, rue Pierre Marie Derrien 94500 Champigny-sur-Marne

T 01 45 18 23 00 E contact@resolutionfrance.com

› resolutionfrance.com \$'*

